LES CERTIFICATIONS NUMERIQUES

LES SITES & APPLICATIONS





LE TIERS CERTIFICATEUR HISTORIQUE DES MEDIAS

LABELLISER, CONTRÔLER, CERTIFIER, PUBLIER

L'ACPM est la seule organisation capable de fournir au marché des données unifiées et certifiées sur la fréquentation exhaustive des contenus médias (site, application, audio digital, affichage digital)

L'ACPM définit en concertation avec le marché les règles de contrôle et harmonise les indicateurs de dénombrement de chaque média.

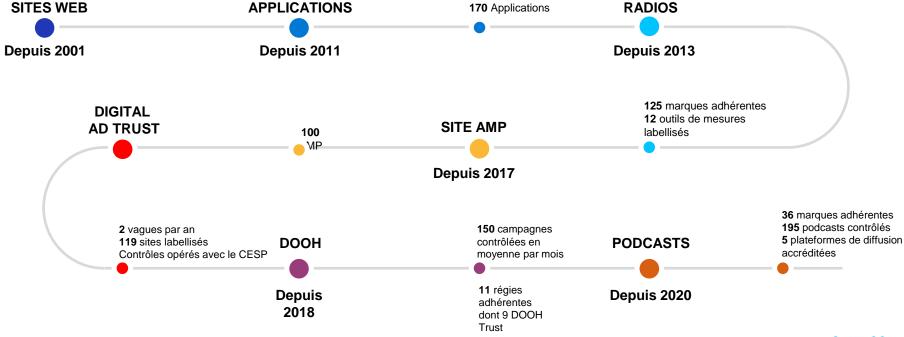
Toute certification se base sur la labellisation préalable d'outils de mesure ou de diffusion respectant un cahier des charges exigeant.

FAIRE CERTIFIER LES CHIFFRES DE VOS CONTENUS MEDIAS PAR L'ACPM VOUS PERMET DE :

- Valoriser vos contenus médias (sites, applications, audio digital) sur le plan éditorial et publicitaire
- Participer à la professionnalisation du marché, en répondant aux attentes des annonceurs et des agences médias
- Vous comparer sans ambiguïté aux autres acteurs du marché
- Gagner en visibilité et en reconnaissance



LES CERTIFICATIONS NUMERIQUES





ACPM N'EST PAS MESUREUR MAIS CERTIFICATEUR

L'ACPM est le seul certificateur à être basé sur les règles internationales (IAB, IFABC, ...) permettant ainsi de proposer aux éditeurs une mesure comparable et fiable des contenus numériques.



LE PRINCIPE DES LABELLISATIONS DES OUTILS DE MESURE

Tout éditeur souhaitant certifier les chiffres de ses contenus médias doit au préalable être mesuré ou être diffusé via un outil labellisé par l'ACPM.

L'ACPM labellise les outils de mesure et de diffusion, afin que les mesures et les contrôles s'effectuent dans le respect des normes internationales.

Les outils de mesure labellisés respectent ainsi l'ensemble des critères exigés par les cahiers des charges de l'ACPM.



QUELQUES CHIFFRES



Supports web certifiés (certification Sites & Applications)







LA CERTIFICATION SITES & APPLICATIONS

01

SON FONCTIONNEMENT

Depuis 2001, l'ACPM contrôle la fréquentation des sites et des applications. Les chiffres communiqués chaque mois au marché sont devenus la référence de la fréquentation des marques numériques en France. Ils sont aussi utilisés dans le dispositif des principales études d'audience (Kantar, Médiamétrie, CSA, ...).

L'éditeur bénéficie également d'un espace dédié avec son procès verbal mensuel.

C'est aujourd'hui **plus de 250 marques numériques** qui sont certifiées chaque mois.



02

LES CLASSEMENTS

Plusieurs classements sont établis et communiqués mensuellement dont:

- Classement Marques numériques (Sites Unifiés et Applis Unifiées)
- Classement Sites (sites fixes, mobiles et AMP)
- Classement Applis (appli mobile, appli tablette)

Une distinction est effectuée sur les téléchargements France et téléchargements Etranger.

Ces classements ont été établis en concertation avec l'ensemble des acteurs du marché.



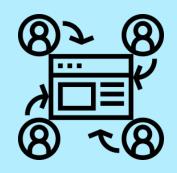
INDICATEURS ET REGLES DE MESURE

Les conventions sont définies avec le Marché lors de Commissions, dans le respect des normes internationales.

VISITE: acte de consultation d'au moins une page du site web fixe ou mobile effectué par un même visiteur depuis un terminal connecté fixe ou mobile. Une absence d'activité excédant trente minutes vaut pour fin de la visite.

VISITEUR : c'est l'identification d'un terminal connecté disposant d'un Navigateur Web pour le site web fixe ou d'un Smartphone connecté disposant d'un Navigateur Mobile, sans distinction de lieu et de mode de connexion, sur la période observée.

PAGE VUE : téléchargement complet du contenu principal (éditorial/publicitaire) d'une page du site web fixe ou mobile sur le terminal du visiteur identifié





- **Périmètre** : l'éditeur déclare le périmètre mesuré (noms de domaine, adresses IP internes à l'éditeur qui doivent être exclues,...). Tout nom de domaine non déclaré ne sera pas pris en compte.
- Robots: L'outil de mesure doit éliminer de tout comptage le trafic généré par les « robots » (ou « spiders ») en se basant sur l'adresse IP, l'User Agent ou toute autre donnée à disposition de l'outil et permettant la reconnaissance d'un visiteur comme tel.



INTEGRER LES CLASSEMENTS SITES & APPLIS

Tout éditeur de marques numériques (sites / applis) peut faire certifier ses chiffres et participer aux classements de L' ACPM.

01

CHOIX DE L'OUTIL DE DIFFUSION

 Être mesuré par un outil labellisé ACPM: At Internet, Google Analytics 360, Smartprofile, Wysistat.

03

LE CONTRÔLE

 L'ACPM contrôle ce qui est déclaré par le mesureur et ce qui est calculé via les logs par l'ACPM.

02

LA DECLARATION

L'Éditeur a l'obligation de déclarer sur l'honneur dans le document prévu à cet effet (DSH) l'ensemble des Sites et des Applications liés au périmètre soumis à la certification.

04

LA PUBLICATION MENSUELLE

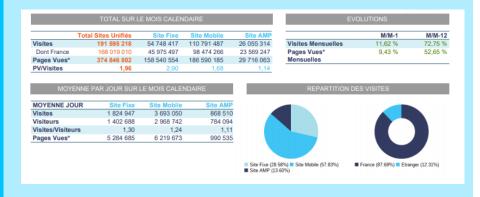
- Communiqué de presse envoyé à l'ensemble des acteurs du marché média.
- Certification des chiffres et publications des classements ACPM.
- Gain de visibilité par la création de tops et de relais sur les réseaux sociaux.

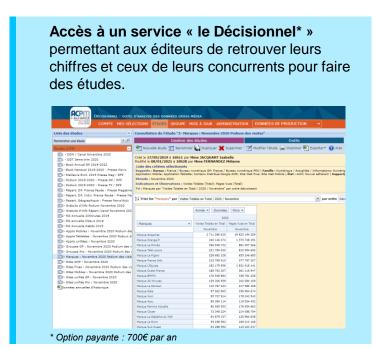


Les services pour les éditeurs de marques numériques

Accès à un espace éditeur, avec mise à disposition d'un procès-verbal mensuel :

une vue synthétique et certifiée de la fréquentation de la marque numérique, de chacun des supports la composant, et de leur évolution.





+ Classements disponibles sur le site de l'ACPM, et intégration aux communiqués de presse envoyés mensuellement au marché



Option des annexes géographiques certifiées pour les services de presse en ligne* (SPEL)

L'ACPM propose aux éditeurs de sites de presse en ligne, de disposer de la certification de la répartition géographique de leurs visites par région. Cette annexe géographique certifiée permet à l'éditeur de demander à une préfecture à être admis sur la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales dans un département.

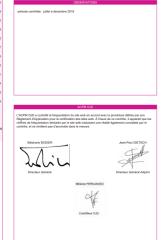
Déclaration de la répartition géographique :

L'éditeur déclare 2 fois par an sa fréquentation départementale semestrielle à l'aide des chiffres remontés par son outil accrédité ACPM. Cette déclaration se fait via son espace éditeur.

Contrôle et certification:

L'ACPM dans son rôle de tiers certificateur contrôle la véracité des chiffres de fréquentation agrégés au niveau régional. Une fois l'audit validé, une annexe géographique sera apposée au procès-verbal. Elle doit accompagner la demande d'habilitation.







^{*} Option payante : 364€ H.T par Annexe pour un an de contrôle en plus de la cotisation site.



La certification ACPM : socle de la méthodologie des mesures d'audience

Les chiffres de fréquentation, certifiés par l'ACPM, sont utilisés comme socle dans la méthodologie des études d'audience de référence : One Next de l'ACPM, Internet Global de Médiamétrie, Kantar.

Face à la multiplication et à la granularité des usages numériques, l'hybridation des données panel avec les données de fréquentation (site centric) est devenue incontournable. L'alliance de ces deux sources de données complémentaires permet aux instituts de proposer des études d'audience fiables et robustes. C'est pourquoi, l'ACPM collabore avec Médiamétrie et Kantar.

(+) Tout support certifié bénéficie automatiquement des bénéfices de l'hybridation, grâce aux échanges de données mis en place par l'ACPM avec les principaux instituts d'étude.







TARIFS SITES

"Sites" Web Fixes, Mobiles* et AMP** 2021 (en € Hors Taxes)

* Sites optimisés pour les mobiles et tablettes

** Contenus éditoriaux produits et brandés par l'éditeur mais diffusés hors de ses supports digitaux

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DE DOSSIER : 500 € H.T.

DROIT FIXE (Annuel par Éditeur)	750 € H.T.
------------------------------------	------------



DROIT PROPORTIONNEL	TRANCHE PAR VISITE MENSUELLES	COÛT ANNUEL	
EN VISITES	de 1 à 1 000 000	1 871 €	
(basé sur le 1er P.V. mensuel établi du site principal, de l'éditeur puis sur la moyenne de l'année précédente)	de 1000 001 à 5 000 000	3 153 €	
	de 5 000 001 à 10 000 000	5 728 €	
	plus de 10 000 000	8 064 €	

Exemple: Un site avec plus de 450 000 visites/mois > 2 621 € (Droit Fixe + Droit Proportionnel)



FRAIS LIÉS AUX CONTRÔLES DE SITES SUPPLÉMENTAIRES PAR ÉDITEUR (Annuel par Éditeur)					
Forfaits liés au niveau de Droit Proportionnel de l'éditeur lié au 1ºr site	1° Site sup.	2° Site sup.	3° Site sup.	4° Site sup.	5° Site et +.
< 1 million de Visites	1 172 €	939 €	707 €	589 €	589€
> 1 million de Visites	1 404 €	1 172 €	939 €	707 €	589€
> 5 millions de Visites	1 757 €	1 404 €	1 172 €	939 €	589€
> 10 millions de Visites	1 848 €	1 520 €	1 172 €	939 €	589€

TARIFS APPLIS

"Applications" Mobiles ou Tablettes 2021 (en € Hors Taxes)

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DE DOSSIER : 250€ H.T.

DROIT FIXE	750 € H.T.
(Annuel par Éditeur)	100 21



FRAIS LIÉS AUX CONTRÔLES D'APPLICATIONS PAR ÉDITEUR (Annuel par Éditeur)			
Entre 1 et 5 applications	783 €		
Entre 6 et 10 applications	527 €		
Entre 11 et 15 applications	372 €		
Entre 16 et 25 applications	214 €		
> 25 applications	160 €		



OUTILS DE MESURES LABELLISÉS POUR SITE

"Sites" Web Fixes, Mobiles* et AMP** 2021

* Sites optimisés pour les mobiles et tablettes

** Contenus éditoriaux produits et brandés par l'éditeur mais diffusés hors de ses supports digitaux

SOCIÉTÉ	OUTILS DE MESURE	CONTACT		
AT Internet	ANALYSER	Mme Samia Abara Basly	06 20 02 69 63 Samia.AbaraBasly@atinternet.com	
Google	GOOGLE ANALYTICS PREMIUM	Romuald Deloumeaux	06 77 69 60 25 .rdeloumeaux@google.com	
IDFR	WYSISTAT	M. Laurent Naigeon	03 81 40 20 80 <u>Inaigeon@idfr.net</u>	
Net Solution Partner (NSP)	SMARTPROFILE	M. Julien Musso	01 42 15 12 43 jmusso@nsp-fr.com	

^{*} Uniquement les versions professionnelles ont été labellisées et donnent droit à prétendre à la certification ACPM/OJD.



OUTILS DE MESURES LABELLISÉS POUR APPLIS

"Applications" Mobiles ou Tablettes 2021

SOCIÉTÉ	OUTILS DE MESURE	CONTACT		
AT Internet	ANALYSER	Mme Samia Abara Basly	06 20 02 69 63 Samia.AbaraBasly@atinternet.com	
Google	GOOGLE 360	Maxime Voegeli	06 35 42 73 73 mvoegeli@google.com	
IDFR	WYSISTAT	M. Laurent Naigeon	03 81 40 20 80 <u>Inaigeon@idfr.net</u>	

^{*} Uniquement les versions professionnelles ont été labellisées et donnent droit à prétendre à la certification ACPM/OJD.

CERTAINS SITES ET APPLIS QUI NOUS ONT REJOINT

LE FIGARO · fr



Closer





























Femme Actuelle



Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

frequentation@acpm.fr

Mathilde JEHAN Caroline JOTTRAS Brittany BELLE